

Attentats de Casablanca: de 6 mois à 10 ans de prison ferme requis à Paris

19/06/2007

Pour le représentant de l'accusation, Mathieu Debatisse, les huit hommes, dont cinq comparaissent détenus et trois en liberté devant la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris, appartiennent bien à une structure organisée en lien avec le Groupe islamiste combattant marocain (GICM).

Le procureur a demandé la peine la plus lourde (10 ans, c'est-à-dire le maximum encouru pour un délit) à l'encontre de Mustapha Baouchi, un Marocain de 32 ans dont il considère qu'il a "assuré la pérennité de la cellule française" du GICM.

"Formateur militaire (...) disposant d'une autorité réelle sur l'ensemble des membres de la cellule", M. Baouchi est d'une "dangerosité avérée", selon M. Debatisse qui a également souhaité que le prévenu soit sanctionné d'une interdiction définitive du territoire français (IDTF).

Le procureur a requis des peines de 8 ans contre Fouad Charouali, 32 ans, et Rachid Aït El Hadj, 30 ans. Ce dernier a fait preuve d'un engagement "ancien, profond et radical" en faveur d'un islam dur tandis que M. Charouali a permis "l'hébergement de cadres du GICM en France", selon le procureur.

Pour Bachir Ghoumid, 30 ans, considéré notamment comme "fournisseur de faux documents administratifs", M. Debatisse a demandé une peine de sept ans.

Pour Attila Turk, 30 ans, Redouane Aberbri, 30 ans, et Hassan Boutani, 40 ans, également membres de la cellule et impliqués dans ses activités de financement de réseau terroriste, il a requis une peine de six ans, assortie d'une demande d'incarcération contre les deux premiers qui comparaissent libres.

Enfin, contre Jamal Oulahsen, 32 ans, dont le rôle lui est apparu plus mineur, il a demandé une peine de 18 mois dont 6 mois de prison ferme.

Dans un réquisitoire de plus de deux heures et demi, le procureur a estimé que "les membres du GICM entendaient faire triompher leur programme par la voie de la violence".

"C'est à ce groupe terroriste que l'ensemble des prévenus a décidé de participer, d'apporter son soutien, son aide et son adhésion", a-t-il insisté, relevant la "rationalisation des compétences", "la structuration de l'organisation dans laquelle on permet aux combattants de se former" ainsi que l'activité de financement et blanchiment, comme autant de facteurs démontrant le sérieux de la cellule de soutien française.

Les huit prévenus avaient été interpellés au printemps 2004 dans la banlieue parisienne.

Les attentats de Casablanca ont fait 45 morts et une centaine de blessés le 16 mai 2003. La justice française est compétente, car trois Français figurent parmi les victimes des attentats terroristes perpétrés par 15 kamikazes, dans le centre de la capitale économique marocaine.

Le procès qui se poursuivait par les plaidoiries de la défense mardi doit s'achever mercredi. Le jugement est attendu dans quelques semaines.

Source: AFP



<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=1945>